

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Dinan  
Canton de Lanvallay  
Commune de LE QUIOU

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **en date du 12 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre à vingt heure.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10	<p><b>Présents</b> : Arnaud CARRÉ, HERVET Axel, DIVEU Erwann, CHEVALIER Lucie, MORIN Amandine, QUEMENER Sonia, Christine LOGUIVY, LABOUE Briec</p> <p><b>Absent ayant donné procuration</b> : PEPION Adeline donne procuration à DIVEU Erwann, LEFORT Charles donne procuration à CARRÉ Arnaud</p> <p><b>Absent excusé n'ayant pas donné procuration</b> :</p> <p><b>Absent non excusé</b> : CHAPON Thierry</p>
---	---

**Secrétaire de séance** : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h10  
Il est constaté que le quorum est atteint.

M. le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les attributions de commissions pour les conseillers municipaux et la délégation de signature du maire sur les lignes de trésorerie. Le Conseil municipal accepte les modifications demandées par M. le Maire.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Validation du **compte-rendu de la réunion du 18 avril 2024**
- **Chambres Régionale des Comptes** /Délibération  
Rapport des actions entreprises suite aux observations et recommandations du rapport définitif du 14 septembre 2023 – *Rapporteur M. le maire*
- **Délégation des adjoints** /Délibération  
*Rapporteur M. le maire*
- **École Publique**  
Effectifs - Retour du syndicat des Faluns et Conseil d'école – *Rapporteur M. Axel Hervet*
- **Nomination des représentants aux syndicats des Faluns** /Délibération  
Démission de M. Briec Laboue – *Rapporteur M. le maire*
- **Retour Projets Urbanisme**  
Projet Privé / Projet avec Néotoa – *Rapporteur M. le maire*
- **Travaux de Voirie**  
*Rapporteur M. le maire*
- **Point Budget 2024**  
Trésorerie – *Rapporteur M. le maire*
- **Bulletin Municipal**  
*Rapporteur Mme Lucie Chevalier/ Mme Sonia Quemener*
- **Terrain de football** /Délibération  
Groupement – *Rapporteur M. le maire*
- **Questions diverses**

### Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal du 18 avril 2024, n'ayant aucune remarque ceux-ci sont validés par l'ensemble du conseil.

### Démission du conseil municipal /Délibération 202425 – Rapporteur M. le maire

Monsieur Briec LABOUE, conseiller municipal, a remis ce jour avec regrets aux conseillers municipaux, sa lettre de démission du conseil municipal, en vue de son déménagement prochain dans une autre région pour raison professionnelle.

Le conseil municipal acte cette démission et le maire la transmettra à la préfecture des Côtes d'Armor. Le maire remercie Briec LABOUE pour son investissement et son implication communale.

Votants : 10      Votes pour : 10      Votes Contre : 0      Abstentions : 0

### Chambres Régionale des Comptes /Délibération 202422 – Rapporteur M. le maire

Monsieur le maire rappelle, que le rapport d'observations définitives en date du 26 juillet 2023 a été présenté en conseil municipal le 14 septembre 2023, et qu'un rapport préparé par la commune présentant les actions entreprises à la suite des observations et recommandations de la chambre, devait être présenté devant l'assemblée municipale avant le 14 septembre 2024.

Monsieur le maire lit le courrier au conseil municipal, courrier reprenant les différentes actions entreprises courant 2023/2024.

« **Madame la présidente,**

*Pour faire suite à votre rapport d'observations définitives en date du 26 juillet 2023 et des recommandations que vous demandiez, je vous prie de trouver ci-dessous les dispositions entreprises par le Conseil municipal du Quiou.*

*Vous aviez observé plusieurs thématiques à améliorer, je me permets d'y répondre par lignes précises.*

➤ Fonctionnement du Conseil Municipal

*La chambre demandait au maire d'appliquer sa délégation de pouvoir et d'instaurer un plafond en matière de ligne de trésorerie. **Dans le cadre de la fongibilité, monsieur le maire a utilisé sa délégation sur l'exercice 2023 et en a rendu compte lors du conseil municipal qui a suivi.***

***Pour appliquer la loi, le plafond de ligne de trésorerie de la délégation de monsieur Le Maire a été fixé à 5000.00€ afin de convenir à la loi, les délégations des adjoints ont été également revues lors de la réunion de ce conseil municipal en date du 12 septembre 2024.***

➤ Organisation des Services

▪ Salariés

*Concernant les leviers permettant aux agents de la collectivité de s'investir durablement dans leurs tâches, plusieurs actions ont été mises en place.*

***Les heures de la secrétaire de mairie ont été augmentées à 28/35e et la CIA de 2023 augmentée à 200€. Un deuxième agent technique a aussi été embauché sur un 9/35e afin de soutenir et d'aider l'employé communal sur la partie fleurissement.***

▪ Maîtrise des coûts

*La recherche de diminution des coûts qui était une thématique importante de votre rapport d'observation, a quant à lui, fait l'objet d'une grande réflexion.*

*Dans un premier temps, un inventaire du local technique (outils et consommables) a été réalisé par les employés communaux et une nouvelle politique de trajet mis en place. Le déplacement pour les achats est désormais restreint à une fois par semaine (excepté pour les urgences) et doit cumuler différents achats ou nécessités. L'anticipation des besoins avec vérification des réserves est demandée.*

*Dans un second temps, les achats et investissements ont été repensés. Chaque besoin se voit être mis en confrontation par minimum deux devis, procédure renouvelée chaque année pour les besoins annuels (ex : fauche / élagage).*

*Une réflexion a aussi été portée pour optimiser les coûts récurrents ; dans ce cadre, le conseil municipal a fait le choix d'investir dans un véhicule électrique pour le remplacement du véhicule communal thermique vieillissant et énergivore. Cet achat réalisé via l'UGAP, a permis de bénéficier de prix négociés avec le constructeur du véhicule.*

*Pour diminuer les coûts supplémentaires de cette consommation en électricité, la création d'un préau soutenant des panneaux photovoltaïques est en cours d'étude ainsi que le changement des têtes de lampadaire pour des ampoules LED suite l'ensemble de la flotte communale.*

*Les horaires de l'éclairage public ont quant à eux déjà été modifiés avec des créneaux plus adaptés en fonction de la saison et des besoins.*

*Pour exemple, le bois des arbres et arbustes de la commune élagué au mois de Mars, a été broyé sur place pour en faire du copeau. Ce copeau nous a permis de satisfaire les besoins de la commune pendant 6 mois et réaliser des économies de fonctionnement.*

➤ Fiabilité des comptes

*Afin de pallier aux lacunes présentes dans les comptes administratifs, les emprunts ainsi que l'état du personnel, ont été mis à jour dans le logiciel comptable. Concernant l'état présentant les taux d'imposition, une aide extérieure sera nécessaire et demandée prochainement pour établir les comptes administratifs accompagnés des états annexes réglementaires demandés.*

*L'inventaire des biens a été actualisé avec l'aide du Trésor public, mais le travail n'est pas terminé. Les certificats administratifs pour les biens qui n'existent plus sont à établir.*

➤ Perceptive financière

*Afin de conserver la politique foncière volontariste de la commune, plusieurs projets sont en cours.*

*Le terrain pour la création du lotissement de 13 maisons sera acquis par un promoteur privé au cours du mois d'octobre 2024 pour un démarrage de chantier début d'année 2025.*

*Un nouveau projet de quatre logements intermédiaires et deux ou quatre maisons dans le centre bourg, porté par Néotoa en collaboration avec un architecte passe en commission le 13 septembre 2024.*

*De plus, une étude est en cours dans le cadre de la loi ZAN, pour utiliser une partie de la parcelle A17, près du terrain de football afin d'y permettre l'installation de nouvelles habitations d'ici 2027.*

*Tout cela dans le but de conserver notre école publique, les commerces, et ainsi permettre d'accueillir de nouvelles familles.*

*Espérant que ces résolutions puissent vous convenir et restant à votre écoute, veuillez recevoir madame la présidente, mes salutations les plus respectueuses.*

Arnaud CARRÉ »

Délégation de signature des adjoints / Délibération 202423 – Rapporteur M. le maire

Après échange, les conseillers municipaux actent que les délégations de signatures des adjoints seront reportées comme suit :

- En cas d'empêchement du maire, le premier adjoint aura délégation de signature concernant tous les dossiers et affaires courantes, de l'administration générale, y compris l'urbanisme avec la délivrance des permis de construire, les finances : signature des mandats, de titres et leurs bordereaux, signature des devis ainsi que tout acte d'état civil.
- En cas d'empêchement du Maire et du premier adjoint, le deuxième adjoint aura les mêmes délégations de signature que le premier adjoint.
- En cas d'empêchement du Maire, du premier et du deuxième adjoint, le troisième adjoint aura les mêmes délégations de signature que le premier et deuxième adjoint.

**Votants : 10    Votes pour : 10    Votes Contre : 0    Abstentions : 0**

**Délégation de signature du maire – ligne de trésorerie /Délibération 2024 – Rapporteur M. le maire**

L'article L2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales, alinéa n°20, impose l'application d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal pour l'utilisation de la délégation du maire sur les lignes de trésorerie.

Après échange et débat, le Conseil Municipal décide de fixer ce montant à 5000.00€

**Votants : 10    Votes pour : 10    Votes Contre : 0    Abstentions : 0**

**École Publique /retour du conseil d'école – Rapporteur M. Axel Hervet**

Monsieur Axel HERVET, premier adjoint au maire et président du RPI de l'école des Faluns, rapporte les échanges du dernier conseil d'école.

Le Bonus EGAlim à 1€ a été validé lors du dernier conseil syndicat du RPI, cette disposition permet de baisser la facturation du repas jusqu'à 1€ en fonction du quotient familial des familles. Ce qui pourrait correspondre à 70% des repas facturés pour l'école des Faluns.

La directrice de l'établissement des Faluns, madame Quinquis, a aussi exprimé son contentement concernant les travaux de rafraîchissement de peinture effectués dans la petite classe lors des vacances scolaire.

**Nomination des représentants aux syndicats des Faluns /Délibération 202426 – Rapporteur M. le maire**

Suite à la démission du Conseil Municipal de monsieur Brieuç LABOUE, délivrée en ce jour de conseil, le 12 septembre 2024 et ayant été désigné déléguer au Syndicat du RPI École des Faluns-Jules Verne, le conseil municipal doit procéder à de nouvelles élections.

Après échange, le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, les personnes suivantes membre du Syndicat du RPI École des Faluns – Jules Verne :

Titulaires
Monsieur Axel HERVET
Madame Lucie CHEVALIER
Suppléants
Madame Amandine MORIN
Madame Sonia QUEMENER

Attributions de commissions pour les conseillers municipaux / Délibération 202427

Membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales	Conseil communautaire DINAN agglomération
Christian LOTON, Délégué représentant du tribunal judiciaire Rénald MOELLO, Délégué de l'Administration (sous-préfecture) Conseiller municipal : Lucie CHEVALIER	<b>Arnaud CARRE, titulaire</b> Axel HERVET, suppléant

Voirie	Animations communales - cérémonies
<b>Adeline PEPION, responsable</b> Arnaud CARRÉ	<b>Erwann DIVEU responsable</b> Lucie CHEVALIER Sonia QUEMENER Amandine MORIN

OSLPE	
<b>Arnaud CARRE, titulaire</b> Axel HERVET, suppléant	

Bâtiments communaux et travaux	Environnement et Syndicat des Eaux FLEURISSEMENT
<b>Erwann DIVEU, responsable</b> Adeline PEPION	<b>Adeline PEPION responsable</b> Arnaud CARRÉ

CCAS	Syndicat Ecole des Faluns-Jules Verne
(4 élus et 4 non élus) <b>Elus :</b> <b>Arnaud CARRE Président</b> Amandine MORIN Lucie CHEVALIER Sonia QUEMENER <b>Non élus :</b> Charlotte GUERIN Marjorie VESLIN Nathalie MESNAGE Emeline BACQUEYRISSE	<b>Titulaires :</b> <b>Axel HERVET</b> <b>Lucie CHEVALIER</b>  <b>Suppléants :</b> Amandine MORIN Sonia QUEMENER

Funéraire	Délégué défense et gendarmerie Sécurité routière
<b>Arnaud CARRE, responsable</b> Erwann DIVEU, suppléant	<b>Christine LOGUIVY</b>

Mission locale du Pays de Dinan - MDPH Cohésion sociale à Dinan Agglomération	S.D.E. Syndicat départemental d'énergie
<b>Christine LOGUIVY, responsable</b> Amandine MORIN	(un titulaire et un suppléant)
<b>Secours Populaire – Banque Alimentaire</b>	<b>Adeline PEPION, titulaire</b> Axel HERVET, suppléant
<b>Christine LOGUIVY, responsable</b> Amandine MORIN, instruction des dossiers	

Délégué pour le CNAS	Bulletin municipal et site Internet
Arnaud CARRE, délégué des élus Garance FRANÇOISE, déléguée des agents	Axel HERVET Sonia QUEMENER, Lucie CHEVALIER, Charles LEFORT, Amandine MORIN, Arnaud CARRE

Votants : 10      Votes pour : 10      Votes Contre : 0      Abstentions : 0

#### **Retour projet urbanisme – Rapporteur M. le Maire**

Monsieur le Maire expose le projet en cours, concernant une collaboration avec Néotoa, constructeur et bailleur d'habitat social, accession à la propriété, locatif pavillonnaire ou collectif pour la création de quatre logements intermédiaires ainsi que deux ou quatre maisons sur les parcelles A466 et A467 situé en face de l'église. Ce projet pourrait encore évoluer.

La commune accepte de prendre à sa charge la création d'un parking en gravillon de 10 places. Et envisage d'acquérir le terrain en zone naturelle non-constructible accolée à la parcelle n°A466, ce point fera l'objet d'un vote ultérieur en Conseil municipal.

Une commission d'attribution Néotoa se déroulera le 13 septembre 2024 afin de valider le projet.

#### **Travaux de voirie – Rapporteur M. le Maire**

Des travaux de voirie seront effectués au lieu-dit CRAON. Une route asphaltée sera réalisée sur toute la partie en terre, afin de desservir le village de la Coudraye.

#### **Bulletin municipal – Rapporteur Mme Lucie Chevalier/ Mme Sonia Quemener**

Le bulletin municipal annuel est en cours de création et sera distribué en fin d'année 2024 ou en début d'année 2025.

Après échange avec le Conseil municipal, et compte tenu de la charge de travail pour l'établissement de cet ouvrage, il a été décidé du passage à la lettre d'information pour 2025.

Ces éditions seront distribuées en fonction du nombre d'événements survenus sur la commune, sur une période de deux à quatre mois.

#### **Terrain de football / Délibération 202428 – Rapporteur M. le maire**

Monsieur le maire, rappelle que Monsieur Quentin Beuguel, président du football club d'Evran, a fait la demande de pouvoir utiliser le terrain de football de la commune pour les entraînements et les compétitions. La demande concerne plusieurs entraînements par semaine, plus les compétitions.

Il a été demandé par le maire, aux communes de l'entente, Plouasne – Saint-Juvat et Evran, de s'occuper de la tonte de la pelouse du terrain. La commune ne possédant pas le matériel nécessaire à cet entretien.

En contrepartie, la commune s'engage à tailler les haies qui longent le terrain et à prendre à sa charge l'électricité. En vue de cela, un sous-compteur sera installé par Dinan-Agglomération selon la convention de reprise du terrain des sports validée en 2023.

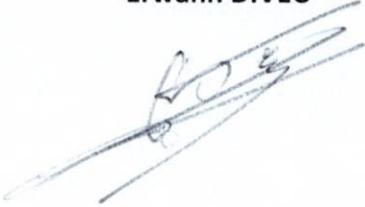
Les conseillers municipaux décident d'approuver la demande dans les conditions ci-dessus énoncées et une convention d'entente sera rédigée.

Votants : 10      Votes pour : 10      Votes Contre : 0      Abstentions : 0

Le Maire,  
Arnaud CARRÉ



Erwann DIVEU



Charles LEFORT

Procuration

Brieuc LABOUE

*demissionnaire*

Axel HERVET



Lucie CHEVALIER



Amandine MORIN

Christine LOGUIVY



Adeline PEPION

Procuration

Thierry CHAPON

Absent non excusé

Sonia QUEMENER



*A demissionnaire*

